

Vie de saint Martin

évêque de Tours,
apôtre des Gaules,

par A. Lecoy de La Marche

VIE DE
SAINT MARTIN

PRÉFACE

Ce livre n'est pas la reproduction intégrale de l'étude historique et archéologique que j'ai consacrée, il y a quelques années, à la grande figure de saint Martin, et dont deux éditions ont paru successivement. J'ai pensé qu'il était bon de détacher de cette étude la partie biographique et narrative, afin de mettre sous les yeux de la jeunesse chrétienne un modèle de sainteté assurément inimitable, mais dont cependant il n'est pas impossible de se rapprocher par la pratique des vertus journalières. L'exercice de la charité sous toutes ses formes, les sacrifices héroïques, l'amour de la pauvreté, l'austérité de la vie, le zèle apostolique, la prédication et la défense énergique de la vérité, tout cela est bon à recommander aux générations qui s'élèvent, et tout cela est contenu dans la vie de saint Martin. En même temps il est opportun de montrer à cette réserve de l'avenir par un exemple concluant, quelque imparfaite que soit la manière dont il est présenté, que l'histoire sociale, la vraie histoire, est renfermée dans la vie des saints, et spécialement des saints populaires qui ont façonné l'âme et l'esprit de certaines nations tout entières. Elle y est, du moins, en germe ; il suffit de voir l'hagiographie par les grands côtés, au lieu de la réduire aux proportions de la légende ou d'une sèche biographie, pour en faire sortir le tableau vivant de l'humanité à ses différents âges. C'est ce que j'ai entrepris pour l'époque, si obscure encore, de la conversion des campagnes gauloises, opérée en grande partie par l'illustre évêque de Tours.

Ce n'est pas que j'aie négligé complètement le secours de la légende ; le lecteur s'en apercevra, et à son

avantage, je l'espère. Mais il reconnaîtra aussi que je n'ai fait appel à cet élément suspect que lorsqu'il s'est trouvé d'accord avec les grandes lignes de l'histoire authentique, et pour la confirmer plutôt que pour la remplacer. Un critique plus haut placé que sincère m'a reproché d'avoir établi sur des fondements légendaires le récit des missions de saint Martin. Si la lecture attentive des chapitres consacrés à son apostolat ne devait suffire à démontrer le contraire, l'appréciation récente des savants religieux qui continuent avec tant de patience et de sagacité l'oeuvre des *Pères Bollandistes* me vengerait de cette injuste accusation : leur éloge trop indulgent porte précisément sur ce fait, que je me suis gardé de prendre pour base les traditions locales et de lâcher la proie pour l'ombre. L'histoire, d'ailleurs, est presque toujours supérieure à la légende ; on l'a déjà dit, et avec raison. Le vrai Charlemagne, le vrai Godefroid de Bouillon, le vrai Napoléon sont des types infiniment plus élevés et plus intéressants que leurs sosies poétiques ou fabuleux. Mon voeu le plus cher sera rempli si ce livre peut arriver à convaincre le public que l'Apôtre des Gaules fut beaucoup plus admirable dans sa vie réelle que dans les amplifications de l'enthousiasme populaire, et que Dieu l'a créé cent fois plus grand que l'imagination humaine ne s'est plu à le représenter.

LIVRE I

LA MISSION DE SAINT MARTIN

CHAPITRE 1

ÉTAT DE LA SOCIÉTÉ GALLO-ROMAINE — IMPUISSANCE
ET NULLITÉ DE L'INFLUENCE CELTIQUE

L'histoire de saint Martin est avant tout l'histoire de la substitution du christianisme à l'idolâtrie dans la contrée qui est devenue la France, et spécialement dans les campagnes gauloises. C'est à cette transformation, d'une immense portée sociale, que tendent principalement les efforts dépensés dans le cours d'une longue carrière par ce grand ouvrier de Dieu. Il serait donc difficile de se rendre compte de l'importance de son oeuvre, si l'on ne jetait préalablement un coup d'oeil sur l'état religieux et moral de la Gaule au moment de son apparition. On a vu surgir, à notre époque, des théories singulières, d'après lesquelles le christianisme n'aurait été nullement nécessaire pour arrêter l'humanité sur la pente de la décadence. Il s'est élevé je ne sais quelle école paradoxale et sceptique, plus osée que toutes les précédentes, affirmant que la théodicée et la morale chrétiennes n'ont rien introduit de nouveau dans le monde, qu'il valait autant croire à Jupiter qu'à Jésus-Christ, et que la philosophie païenne eût suffi à contenir les débordements du vice, à faire pratiquer la vertu, à sauver la civilisation menacée. Tous les cultes se valent : telle est la formule spécieuse du rationalisme nouveau, formule d'autant plus perfide qu'elle ne va pas jusqu'à l'athéisme déclaré. C'est donc la base fondamentale de la religion révélée,

c'est son utilité, c'est sa nécessité à laquelle on s'attaque aujourd'hui. Il ne s'agit plus de tel ou tel dogme, de telle ou telle institution catholique. Les masques tombent : on demande compte, non plus au catholicisme, mais bien au christianisme, de son existence ; on lui conteste sa raison d'être. Et pourquoi, au fond, ce méchant procès, pourquoi ces sympathies mal dissimulées envers les idées païennes, sinon, hélas ! pour la raison qui faisait chérir aux païens d'autrefois des superstitions dont ils reconnaissent eux-mêmes l'absurdité, parce que leur culte, suivant un mot profond d'Ozanam, laissait la paix aux vices¹ ? Toute la définition du paganisme antique et du néo-paganisme moderne est là : l'un et l'autre sont chers à leurs adeptes parce qu'ils sont la licence ; le christianisme leur est odieux parce qu'il est le frein. Ils ne se rendent peut-être pas bien compte de ce phénomène psychologique, qui se passe dans la région la plus inaccessible des coeurs ; mais il est d'autant plus réel qu'il n'est pas tangible. Et voilà pourquoi aussi l'Évangile, après avoir rencontré des obstacles si formidables, exerça une si profonde et si salutaire influence sur la société. « On ne civilise vraiment les âmes, a dit le même auteur, qu'en s'assurant des consciences : c'est là, c'est dans ce fond de la nature humaine qu'il faut vaincre le premier de tous les désordres, celui des passions². » Le paganisme, sous une forme quelconque, était-il réellement compatible avec le relèvement de l'humanité, avec le progrès social ? Où en était-il, et où menait-il le monde ? Que lui doivent, en bien ou en mal, les nations modernes, et particulièrement la nôtre ? L'examen de cette question sera, il me semble, la meilleure manière de prouver le bienfait de la religion chrétienne. Après avoir fait ressortir la

1 Civilisation au V^{ème} siècle, 1, 141.

2 Ozanam, *Études germaniques*, I, 348.

grandeur de ce bienfait, je montrerai comment il n'était pas encore étendu à toutes les populations de la Gaule, et comment il devenait d'une urgence extrême qu'il le fût à l'époque de saint Martin : de là le caractère éminemment opportun et providentiel de sa mission.

Prenons d'abord l'idolâtrie celtique ou le druidisme. L'ordre des temps lui donne la première place, et c'est aussi à cet adversaire, ou du moins à ses restes, que le célèbre apôtre aura à livrer ses plus rudes combats chez les paysans de la Gaule. Le celticisme semble, d'ailleurs, devenu une des manies de notre siècle. Non seulement une sorte d'amour propre national, fort mal placé en tout cas, mais encore l'esprit de parti s'en sont emparés comme d'une arme. On a été jusqu'à voir dans la Révolution une revanche des descendants des Celtes contre les fils des Francs, dans le tiers état la véritable nation gauloise, et dans la noblesse les anciens envahisseurs du sol : comme si quatorze cents ans de fusion et de croisements n'avaient pas effacé toute espèce de trace d'une division semblable ; comme si, dès l'époque carolingienne, la distinction des races n'avait pas disparu, et dans le langage, et dans les moeurs, et dans la législation ! De nos jours surtout, la cause celtique a été bruyamment plaidée dans un volumineux ouvrage qui, dès le principe, a obtenu un succès étonnant. Si l'on en croyait son auteur, l'organisation de notre société, nos moeurs, nos idées religieuses, notre génie national, tout nous viendrait des Celtes. Si nous avons quelque chose de bon dans notre civilisation, c'est que nous sommes leurs fils. Ils avaient bien quelques usages barbares ; mais « leur âme était grande ; les femmes, chez eux, étaient belles et sages ; les hommes généreux et enva-

hissants, sensibles, etc. » Comptons-nous quelques héros dans notre histoire ? Ceux-là sont des Gaulois pur sang. Sainte Geneviève est une druidesse détournée de sa vocation. Jeanne d'Arc est l'héritière de Velléda. Saint Martin lui-même, l'adversaire acharné des superstitions druidiques, est « aidé par l'esprit de l'ancienne Gaule. »³ Ce singulier évangile a fait de nombreux disciples. Tous ne sont pas allés aussi loin que le maître ; quelques-uns ont pris une allure plus scientifique : nous avons eu successivement une civilisation celtique, une philosophie celtique, une théogonie celtique. Et pourtant qu'y a-t-il au fond de toute cette doctrine ? Depuis longtemps l'Académie française l'a jugée. Dès 1856, M. Villemain, parlant au nom de cette docte compagnie, s'exprimait ainsi dans le rapport même qui expliquait le prix décerné à M. Henri Martin : « Ici tout manque au paradoxe, le témoignage des faits, la logique des conséquences. Le druidisme n'a pas servi de modèle à la constitution de notre Église ; il ne portait pas dans son sein l'idée de la France ; il ne s'est pas retrouvé jusque dans l'héroïsme du moyen âge. »⁴ Et tout récemment, dans une séance orageuse de l'*Académie des sciences morales et politiques*, nous avons entendu proclamer une sentence non moins sévère contre les théories relatives au droit social des anciens Gaulois. D'après le procès-verbal, M. Giraud « regarde comme chimérique la plus grande partie de ce qui a été écrit depuis bien des années sur les institutions celtiques. Il faut avoir, selon lui, méconnu toutes les règles de la critique historique pour se flatter d'avoir retrouvé la filiation du droit et des coutumes de la Gaule. Ceux qui, comme Laferrière et d'autres esprits d'ail-

3 Henri Martin, *Hist. de France et Hist. populaire*, passim. Cf. H. de l'Épinois, *Critiques et réfutations*, pp. 18, 39, 41, etc.

4 Rapport sur les concours de 1856 (séance du 26 août 1856).

leurs éminents, ont cru pouvoir reconstituer cette société antéhistorique, ont été dupes de leur imagination. Sur quatre lignes de César, ils ont bâti tout un système, et César lui-même ne pouvait rien savoir de ce dont il parlait ». En vain le zélé patron des Celtes, comme l'Académie appelle M. Henri Martin, a-t-il répondu en invoquant les monuments celtiques, les romans de la Table Ronde, et par cette phrase contenant la formule déjà très adoucie de sa doctrine : « Nous sommes des Gaulois romanisés, mais très peu ou point germanisés. » Plusieurs de ses collègues lui ont répliqué par des arguments triomphants : le druidisme, avec ses pratiques monstrueuses, avait été prohibé par la loi romaine ; la domination de Rome l'avait détrôné ; le christianisme, venu ensuite, en a balayé les dernières traces, et la société celtique n'a pu exercer aucune influence sur la formation de la société française. Il n'est pas jusqu'aux fameux dolmens, auxquels l'apôtre du celticisme se rattachait comme à une planche de salut, dont la base n'ait été ébranlée. On a été, dans la même séance, jusqu'à les déclarer apocryphes ; et effectivement la science contemporaine croit y avoir reconnu les vestiges d'une race antérieure aux Gaulois, race primitive, autochtone, sur laquelle nous ne savons absolument rien⁵. Le célèbre écrivain n'a-t il pas avoué, d'ailleurs, dans son *Histoire* même, que « nous ne connaissons la loi druidique que par les témoignages incomplets et superficiels de quelques auteurs grecs ou latins, et qu'on ne peut faire remonter avec certitude jusqu'aux druides primitifs les fastes obscurs des traditions irlandaises ? »⁶ Il n'est donc même pas besoin de recourir aux savantes dissertations de Guérard, de Pardessus, de

5 V. les procès-verbaux de l'Académie des sciences morales et politiques, dans le Journal officiel, n^{os} des 26 mars, 10 avril et 8 mai 1879.

6 *Hist. de France*, I, 46.

Klimrath sur l'entière absorption des coutumes galliques par la civilisation romaine. *Habemus confitentem reum*. Avons-nous, d'ailleurs, beaucoup perdu à cette disparition de l'élément celtique dans l'ordre politique et social ? Le peu que nous en connaissons nous permet d'en juger. Une confédération de tribus dirigées chacune par un chef distinct, avec une assemblée pour discuter les intérêts communs en temps de guerre, ce n'est point l'idéal d'une nation forte. La puissance absolue du père sur les enfants, la polygamie permise aux grands personnages, ce n'est point l'idéal de la famille. Et quant à la communauté de biens entre les époux, qu'on a voulu rattacher aux usages des Celtes, sur la foi d'un mot échappé à César, on sait aujourd'hui qu'elle provient en droite ligne du droit coutumier ou de la législation germanique, c'est-à-dire du tiers des acquêts accordé par elle à l'épouse. ⁷ Donc, l'influence des lois celtiques sur les nôtres non seulement a été nulle ou à peu près, comme l'a dit M. Giraud, mais eût été funeste. La langue même des Gaulois ne paraît point à regretter ; et si la grande majorité des Français tient d'eux le sang, c'est-à-dire le physique, le tempérament, les aptitudes, les traits principaux du caractère, depuis la bravoure guerrière jusqu'à cette légèreté qui frappait déjà les Romains, il y a dans ce legs de la nature un mélange de bien et de mal auquel on ne saurait non plus rapporter la grandeur de notre nation. Venons maintenant à la religion : c'est le point essentiel de notre enquête. Sans doute le druidisme, malgré ses rites abominables, avait un côté moins sensuel que le paganisme des Grecs et des Romains. La religion celtique ne s'était pas formée, comme celle des peuples de l'Orient ou du Midi, sous l'influence d'un climat volup-

7 V. le cours de droit féodal professé à l'École des chartes par M. A. Tardif.

tueux et brûlant, mais au milieu des forêts profondes et de la brume de nos vallées. Au lieu d'avoir pour base le culte de la force ou de la beauté humaines, elle reposa sur le culte des forces ou des beautés de la nature. Les Celtes, venus des régions orientales à une époque très reculée, comme tous les rameaux de la race japhétique, en avaient apporté les débris de la révélation primitive : la croyance à un Dieu tout-puissant, unique, et à l'immortalité de l'âme. Mais, comme tous les peuples abandonnés à eux-mêmes et séparés du tronc commun, comme les barbares du Nord et les sauvages de l'Amérique, ils avaient très vite perdu ces notions fondamentales, ou du moins, grâce à l'éloignement du flambeau divin, qui ne brillait plus que sur un petit coin de la terre, elles s'étaient obscurcies et mêlées de bonne heure à une foule de superstitions. Il nous est impossible de connaître bien exactement la religion des Celtes, par la même raison qui nous empêche de connaître l'organisation de leur société ou leur législation, à savoir, la pénurie des témoignages. Ils n'ont rien écrit par eux-mêmes, soit que l'écriture ait été proscrite par leurs prêtres, soit qu'elle ait été répandue très tardivement dans leur pays ; et le petit nombre des écrivains grecs ou latins qui nous ont parlé d'eux ne pouvait savoir que d'une manière vague et superficielle tout ce qui concernait un culte aussi mystérieux. Cependant les renseignements que ces derniers nous fournissent, joints aux traditions conservées dans les siècles suivants et aux inductions que l'on peut tirer de l'histoire des missions chrétiennes en Gaule, jettent plus de lumière sur l'état de la religion que sur celui des institutions civiles. Ainsi ils suffisent pour nous montrer que les deux grands dogmes primitifs dont je viens de parler s'étaient corrompus d'une façon notable chez les popu-

lations celtiques. Leur immortalité de l'âme, d'abord, ressemblait bien plus à la théorie de Pythagore qu'à notre croyance chrétienne. « Les Gaulois, dit Pomponius Mèla, remettaient le règlement de leurs affaires à l'autre monde, et passaient des marchés payables aux enfers. »⁸ — « Leurs druides, ajoute César, cherchent à leur persuader que les âmes ne périssent pas, mais qu'elles passent d'un être à l'autre, et cette idée leur ôte la crainte de la mort⁹. » — « Selon vous, dit de son côté Lucain dans une invocation aux druides, les ombres ne descendent pas dans l'empire silencieux de l'Érèbe ni dans les pâles royaumes de Pluton. La mort n'est qu'un passage entre deux existences. »¹⁰ Sans doute, cette croyance vaut mieux que la désolante doctrine des matérialistes romains, que Salluste exprime ainsi dans son discours sur Catilina : « La mort est la fin de tous les maux. Après elle, il n'y a plus ni joies ni douleurs.¹¹ » Cependant c'est la métempsycose pure ; c'est l'idée de la transmigration des âmes, si répandue dans l'antiquité depuis les confins de l'Orient septentrional jusqu'à ceux de la Grande-Grèce. Nous sommes loin de l'enseignement si pur et si moral prôné par Jean Reynaud et son école. Tout au plus peut-on conclure d'un autre passage de Lucain qu'il y avait entre le système pythagoricien et le système druidique une différence de détail. Le poète latin prête aux druides une formule d'après laquelle l'âme conserverait son individualité dans ses éternelles pérégrinations.

Selon Pythagore, au contraire, elle s'absorberait, après chaque existence, dans l'âme universelle. Mais c'est

8 Pomp. Mela, liv. III

9 Bell. Gall., VI, 14.

10 Pharsale, liv. I, vers 459

11 Catil, 61

là une simple nuance. Et, d'ailleurs, ces renseignements sont encore bien vagues. César, le seul des auteurs cités qui ait vu de près les Gaulois, est même moins affirmatif que les autres. Nous l'avons entendu : « Les druides cherchent à leur persuader que les âmes ne périssent pas. » Ce n'était donc point, dans tous les cas, une croyance bien générale ni bien enracinée chez le peuple. Nous trouvons encore une trace de la même doctrine dans le chant du barde Taliésin, qu'on prétend remonter au VI^{ème} siècle. Ce chant est originaire de l'île de Bretagne, et sans doute du pays de Galles. Il n'est pas du tout sûr qu'on puisse tirer de l'état de choses établi dans ce pays vers l'an 500 des inductions certaines sur celui qui régnait en Gaule au I^{er} ou au II^{ème} siècle : la parenté des races est un motif insuffisant, et mille circonstances, sans compter la séparation profonde que créait alors la mer, le séjour prolongé sur une terre différente, avaient pu détruire la communauté de moeurs et d'idées existant primitivement entre les Gallois et les Gaulois. Mais plaçons-nous, pour un moment, au point de vue des celtistes les plus fervents ; acceptons leurs autorités. Que nous apprend ce fameux chant, où l'on prétend retrouver « un des monuments les plus authentiques des doctrines druidiques sur les origines et les fins de l'homme ? » Si nous traduisons en style clair le passage embrouillé, et cependant empreint d'une certaine poésie sauvage, où est effleuré ce grave sujet, nous y lisons simplement que l'âme humaine voyage d'existence en existence et se perfectionne plus ou moins en route. Les auteurs de la *Cité gauloise*, qui ont reproduit ce fragment, ne peuvent s'empêcher de reconnaître là « l'expression d'une grossière métempsycose et d'un illuminisme barbare. »¹² Ils comparent ce fragment

12 *La Cité gauloise*, par Bulliot et Roidot, Autun, 1879, in-8a, p. 239 et suiv. J'emprunte à cette remarquable étude, qui nous donne à peu près les

avec la célèbre vision de saint Paul, et cette seule comparaison suffit à faire voir combien les idées de l'Apôtre sont plus saines, plus élevées, plus morales. On pourrait entreprendre beaucoup de rapprochements de ce genre : le résultat serait toujours le même. On découvrirait, par un hasard impossible, tout un livre contemporain exposant en détail la doctrine celtique : il n'en sortirait, je l'affirme à coup sûr, que la démonstration surabondante de l'infinie supériorité des dogmes chrétiens.

Parlons de la croyance en Dieu. Peut-être, à l'origine, la principale divinité gauloise, Hésus, ne partagea-t-elle avec aucune autre son sceptre imaginaire. Peut-être son règne constitua-t-il une courte transition entre le monothéisme et le polythéisme. Mais ce sont encore là des conjectures ; et ce qu'il y a de sûr, d'incontesté, c'est que la pluralité des dieux, avec toutes ses conséquences déplorable, était admise au moment de la conquête romaine, et sans doute depuis longtemps déjà. Un autel gallo-romain, découvert en 1711 sous le chœur de Notre-Dame de Paris, et dédié à Hésus par les navigateurs de Lutèce, nous atteste que cette divinité était encore adorée sous le règne de Tibère. On l'appelait, au temps de César et de Lucain, « le seigneur des chênes, » et on lui rendait, au fond des forêts, un culte sanglant. Elle avait dû représenter primitivement le dieu suprême, le Jupiter des Grecs et des Romains ; mais elle n'était plus dès lors que le premier sujet d'une troupe nombreuse, et encore était-elle déchue de sa grandeur au point d'avoir laissé moins de traces que toutes les autres. La supériorité lui était dispu-

dernières conclusions de l'érudition contemporaine sur la matière, quelques détails relatifs à la religion des Gaulois. Le lecteur curieux y trouvera des indications beaucoup plus abondantes.